

Mis en ligne le 18 mars 2024

**ARRETE MUNICIPAL N°13213 DU 13 MARS 2024**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

- OBJET :**
- Déménagement.
- 8A rue du port
- Lundi 1 avril 2024
- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Vu le Code de la Route,
  - Vu la demande faite par Mme DE ROCCO Caroline-8A rue du port-56260 LARMOR-PLAGE
  - Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de modifier l'accès au stationnement.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Lundi 1 avril 2024 de 08h00 à 18h00, il convient d'interdire le stationnement sur 3 emplacements devant le 8A rue du port pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement. Seul le demandeur est autorisé à stationner.

**ARTICLE 2** : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

**ARTICLE 3** : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

**ARTICLE 4** : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LE MAIRE,**

**Patrice VALTON**

